

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
COMMUNE DE PUSEY

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°081/2020  
EN DATE DU 30/07/2020

ARRÊTÉ PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION :  
INTERDICTION PROVISOIRE DE CIRCULATION SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE 322  
DU 31/08/2020 AU 04/09/2020

Le Maire de la Commune de PUSEY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

VU la Loi n°83-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

VU la demande formulée le 29 Juillet 2020 par l'Unité Technique de la Direction des services techniques et des transports de Vesoul représentée par Monsieur COURQUET Martial, 4A, rue de l'Industrie, CS 10339, 70006 VESOUL Cedex.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux de d'enrobé de voirie, et afin d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La circulation des véhicules et le stationnement sur la section de Route Départementale RD 322 située entre le PR 0+796 et le PR 1+115, (soit du rond-point devant l'enseigne Lidl inclus jusqu'au rond-point devant l'enseigne Leclerc exclus), ainsi que la bretelle d'accès RN19 située vers LIDL à Pusey, **seront interdits à compter du 31 août 2020 à 20 Heure 30 et ce, pour toute la durée des travaux, estimée jusqu'au 04 septembre 2020 à 6 heure 00.** La déviation correspondante sera indiquée dans les deux sens ;

**SENS PUSEY AGGLOMERATION VERS ZONE OASIS :** RD 322 rue Gustave Courtois, route de Vaivre, RN 19, et RD 118, retour sur RD 322 rond-point Leclerc

**SENS ZONE OASIS VERS PUSEY AGGLOMERATION :** rue de l'Oasis, rue des Durots, rue de la Vaugine, RD 322, giratoire de la Vaugine, RN 19, giratoire Trail 70, giratoire retour sur RN 19

**SENS BELFORT VERS ZONE OASIS** : RN 19, RD 118, RN 19, RD 322.

**DEVIATION BIS POUR LES VEHICULES NON AUTORISES SUR 2x2 VOIES SENS PUSEY VERS ZONE OASIS** : agglomération Pusey, RD 118, RD 13 de Vaivre à Noidans les Vesoul, RD 457, Vesoul rue René Heymes, rue Lucie et Raymond Aubrac, RD 322.

Des panneaux d'information seront installés avant les travaux.

**ARTICLE 2** : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1<sup>er</sup> les voies ci-dessus pourront être utilisées par les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.

**ARTICLE 3** : Les panneaux de signalisation seront mis en place, par l'Unité Technique de la Direction des Services Techniques et des Transports de Vesoul, 4A, rue de l'Industrie, CS 10339, 70006 VESOUL Cedex, pour permettre l'application des présentes dispositions.

**ARTICLE 4** : Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 5** : Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute Saône, à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Haute-Saône, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône, à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, KEOLIS Vbus à Noidans les Vesoul, ainsi qu'à l'Unité Technique de la Direction des Services Techniques et des Transports de Vesoul, 4A, rue de l'Industrie, CS 10339, 70006 VESOUL Cedex.

Fait à Pusey, le 30 juillet 2020.



Le Maire

**Jean-Jacques POLIEN**